

PEP – Collaboration renforcée

Ville de : Roodt/Syre
Commune de : Betzdorf
Cycles : 2-4

Site: Ecole « Am Stengert » / Structure assurant l'accueil socio-éducatif : Maison Relais Betzdorf

Plan d'Encadrement périscolaire 2024 -2025

1. Personnes en charge de l'élaboration et du suivi du PEP

- Martine Licker, Présidente du comité d'école*
- Steve Kremer, Chargé de direction de la Maison Relais*
- Claire Friedrich, Chargée de direction de la Maison Relais*
- Doris Nohn, Chargée de direction de la Maison Relais*

2. Le personnel et les infrastructures

2.1. Le personnel

L'équipe professionnelle du site se compose du personnel enseignant et éducatif de l'école fondamentale de Roodt-Syre « Am Stengert » et du personnel socio-éducatif de la structure assurant l'accueil socio-éducatif « Maison Relais Betzdorf »¹

2.2. La coordination de l'équipe professionnelle du site

La coordination du PEP est assurée conjointement par :

- Martine Licker, Présidente du comité d'école*
- Steve Kremer, Chargé de direction de la Maison Relais*
- Claire Friedrich, Chargée de direction de la Maison Relais*
- Doris Nohn, Chargée de direction de la Maison Relais*

2.3. Le fonctionnement du site

(sont à joindre le cas échéant : les documents communs internes réglant la collaboration entre l'Ecole fondamentale et la structure assurant l'accueil socio-éducatif, ainsi que la convention de collaboration signée entre le MENFP et le gestionnaire de la structure assurant l'accueil socio-éducatif).

¹ **Recommandation:** Un relevé complet du personnel des deux structures devrait être à la disposition du personnel des structures du site.

2.4. Relevé des infrastructures pouvant servir à l'encadrement périscolaire

Le site « Am Stengert » à Roodt-Syre comprend :

- les bâtiments des cycles (bâtiment du précoce, bâtiment du cycle 1, bâtiment du cycle 2-4, nouveau bâtiment « annexe »)*
- les bâtiments de la Maison Relais Betzdorf*
- le centre culturel « Syrkus »*
- la bibliothèque scolaire dans le bâtiment du cycle 2-4*
- Makerspace*
- un espace destiné aux jeux libres à l'extérieur*
- Schoulgart*
- un hall sportif annexé à l'école + airtramp*
- salle Snoezel*

3. Les horaires

Grille horaire période scolaire² (Cycles 2-4)

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi		
07h00 à 08h00	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.		
7h50 à 12h10	Horaire scolaire						
12h10 à 14h00	Repas de midi Cycles 2 à 4 Activités socio-éducatives Maison Relais	Repas de midi Cycles 2 à 4 Activités socio-éducatives Maison Relais	Repas de midi Cycles 2 à 4 Activités socio-éducatives Maison Relais	Repas de midi Cycles 2 à 4 Activités socio-éducatives Maison Relais	Repas de midi Cycles 2 à 4 Activités socio-éducatives Maison Relais		
13h50-15h00 15h00-16h05	Horaire scolaire	Encadrement des devoirs à domicile	Encadrement des devoirs à domicile : Maison Relais	Horaire scolaire	Encadrement des devoirs à domicile : Maison Relais	Horaire scolaire	
	Horaire scolaire	Ateliers, activités et projets socio-éducatifs		Horaire scolaire	Ateliers, activités et projets socio-éducatifs	Horaire scolaire	
16h05-17h00	LASEP/ ADD	Collation/ EDD		LASEP/ ADD/ Collation/ EDD		ADD	Collation/ EDD
17h00 à 18h00	LASEP	EDD et activités socio- éducatives	Collation et activités socio- éducatives	LASEP	EDD et activités socio- éducatives	Collation et activités socio- éducatives	EDD et activités socio- éducatives
18h00 à 19.00	activités socio-éducatives	activités socio-éducatives	activités socio-éducatives				

ADD : Aide aux devoirs à domicile

EDD : Encadrement des devoirs à domicile

² Il serait également envisageable d'établir tous les ans deux grilles horaires, l'une représentant l'offre durant les 36 semaines de période scolaire, l'autre reprenant les activités offertes durant les vacances et congés scolaires. Ceci permettrait à tous les intéressés (professionnels, parents, enfants et responsables communaux) d'avoir un aperçu de l'offre pédagogique qui existe au niveau de la commune.

Grille horaire période vacances (Cycles 2-4)

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h00 à 09h00	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.	Accueil socio-éducatif Lieu : Maison Relais Prestataire : Caritas jeunes et familles a.s.b.l.
9h00 à 10h00	Petit déjeuner et activités socio-éducatives				
10h00 à 12h00	Activités socio-éducatives, jeux libres				
12h00 à 14h00	Repas de midi				
14h00 à 17h00	Activités de vacances : Ateliers, projets				
17h00 à 18h00	Collation et activités socio-éducatives				
18h00 à 19.00	Activités socio-éducatives				

4. Collaboration entre l'École fondamentale Am Stengert Roodt-Syre et la Maison Relais Roodt-Syre

1. Un échange entre la présidente du comité d'école et les chargés de direction de la Maison Relais a lieu au moins 1 fois par trimestre et selon besoin. La présidente du comité d'école et les chargés de direction de la maison relais planifient et coordonnent des activités communes
2. Plusieurs collaborateurs de la Maison relais sont désignés comme interlocuteurs privilégiés pour chaque cycle d'apprentissage et assistent, dans la mesure du possible, une fois par trimestre aux réunions des divers cycles de l'école fondamentale Am Stengert. Cet échange permettra aux personnes impliquées d'assumer ensemble la responsabilité des enfants, d'accomplir conjointement les tâches éducatives, de chercher ensemble des solutions en cas de problèmes et de prévoir des actions concertées.
3. Au niveau du dialogue et du contact avec les parents et la participation de ceux-ci, il y a une étroite collaboration entre l'école et la Maison relais. L'école et la Maison relais sont conjointement les interlocuteurs des parents.
4. Le personnel de la Maison Relais Am Stengert participe de manière ponctuelle à des activités parascolaires telles que : la fête scolaire, le Marché de Noël et le Schoulsportdag.
5. Le personnel de la Maison Relais Roodt-Syre épaulé les enseignants de l'EF de Roodt-Syre dans leurs excursions ou leurs colonies de vacances. Le personnel socio-éducatif de la Maison Relais intervient également dans le cadre d'autres activités scolaires (accompagnement aux excursions scolaires, participation aux cours de natation et d'airtramp).
6. En contrepartie, les éducatrices du précoce feront des activités socio-éducatives à la Maison Relais (collaboration avec la Maison Relais pendant les pauses de midi, divers ateliers avec un petit groupe d'enfants pendant les pauses de midi).
7. Des règles de bonne conduite sont élaborées en commun (EF de Roodt-Syre et Maison Relais) et mises en place dans les structures.
8. Des soirées conviviales sont organisées conjointement par des membres de la communauté scolaire de l'EF et de la Maison Relais pour l'ensemble du personnel sur le campus scolaire de Roodt-Syre (au moins une fois par an).
9. Une réunion conjointe entre le personnel de l'EF et le personnel de la Maison Relais est organisée en début d'année scolaire.
10. Le *PEP* est présenté aux représentants des parents d'élèves lors d'une réunion.
11. Surveillance commune : Mise en place d'un concept commun pour la surveillance entre 13h50 -14h00. Les enseignants, éducateurs et éducateurs gradués de la Maison relais forment une équipe et sont conjointement responsables pour tous les enfants.
12. Makerspace : Des membres du personnel de la Maison Relais organisent et prennent en charge les ateliers Makerspace. Les classes participent en alternance aux ateliers Makerspace les vendredis matin de 10 à 12 h.
13. Aménagement et utilisation commune du jardin scolaire sur le site de l'École Am Stengert, accessible entre autres aux enfants des classes du cycle 2 pendant et après les heures de cours, en collaboration avec le personnel enseignant et le personnel de la Maison Relais.

Projet commun dans le cadre du PEP en 2024-2025

KANNERGEMENGEROT

1. Le projet du KANNERGEMENGEROT de la Commune de Betzdorf est une initiative collaborative entre le Conseil communal, la Maison relais et l'école fondamentale « Am Stengert » et fait partie intégrante du plan d'encadrement périscolaire (PEP). Le KANNERGEMENGEROT est formé de 11 enfants des cycles 3.2 ou 4.1 qui sont inscrites dans une classe de l'école fondamentale de la Commune de Betzdorf. Les enfants élus sont votés par les élèves des cycles 2,3 et 4 pour être membre du KANNERGEMENGEROT.
2. Des membres du personnel enseignant et des membres du personnel de la Maison Relais participeront en 2024-2025 à une formation avec le Zentrum fir politesch Bildung dans le cadre du PEP.
3. Des membres du personnel enseignant et du personnel de la Maison Relais font partie d'un groupe de travail Kannergemengerot et participent activement à la mise en œuvre. Le Kannergemengerot se rencontre au moins deux fois par trimestre.
4. Le groupe de coordination du Kannergemengerot devra remettre systématiquement un rapport de leurs réunions au comité d'école et au conseil communal. Le Kannergemengerot, avec l'accord de l'instituteur, explique brièvement aux classes intéressées ce que le Kannergemengerot a réalisé et décidé lors de sa dernière séance.

Avisé par la commission scolaire en date du 21 mai 2024 :

Adopté par le conseil communal en date du:

Pièces en annexe (2.3.):